



Reconduction automatique d'un contrat

Par **Valesk**, le **19/01/2011 à 14:00**

Bonjour,

suite aux nouvelles informations reçues après mon dernier post, je suis amené à me poser d'autres questions.

Est-ce normal que Numéricable ait décidé pour moi de me ré-engager une année supplémentaire, sans que je n'ai rien signé, en envoyant (peut-être) un courrier à mon ancienne adresse (puisque j'ai déménagé entre temps), et ce alors que j'étais déjà en situation d'impayé (3 derniers moi avant la fin de mon "engagement" de un an) ?

De même, suite à la résiliation automatique de mon contrat, et n'ayant toujours pas reçu les éventuels courriers me l'indiquant, je dois 100€ supplémentaires du fait que je n'ai pas rendu le matériel dans les 15 jours (forcément je ne pouvais pas deviner la date à laquelle ils allaient résilier mon contrat).

Le service client m'indique que le matériel m'appartient désormais (youpi, j'ai un modem Numéricable collector...).

Merci d'avance.

Par **mimi493**, le **19/01/2011 à 15:29**

Le contrat est renouvelable tacitement. S'il ne vous ont pas envoyé la lettre avisant du renouvellement, ça vous donne juste le droit de résilier.

Avez-vous avisé votre fournisseur de votre nouvelle adresse en temps et en heure ?

Par **Valesk**, le **19/01/2011 à 16:30**

Non, comme je l'ai dit nous avons eu d'autres problèmes sur le moment que Numéricable.

Ma question serait plutôt, est ce qu'il est normal qu'on me réengage alors que je suis déjà en impayé? A ce moment là, pourquoi ne pas m'avoir renouvelé mon contrat 5 ou 6 ans et m'appeler dans 10 ans pour me dire que j'ai à payer tant...

Ce que je ne n'admets pas, c'est que l'on ne nous a jamais joint par téléphone, hormis 2 ans plus tard, via huissier.

Par **mimi493**, le **19/01/2011 à 22:54**

[citation]Ma question serait plutôt, est ce qu'il est normal qu'on me réengage alors que je suis déjà en impayé? [/citation]

Oui, la résiliation pour non-paiement est à la discrétion du fournisseur.

[citation]A ce moment là, pourquoi ne pas m'avoir renouvelé mon contrat 5 ou 6 ans et m'appeler dans 10 ans pour me dire que j'ai à payer tant...[/citation]

Parce que la prescription est de deux ans.

[citation]Ce que je ne n'admets pas, c'est que l'on ne nous a jamais joint par téléphone, hormis 2 ans plus tard, via huissier. [/citation]

Ils n'ont aucune obligation de vous joindre par téléphone.